



ARTICLE

En français

Borders in Globalization Review
Volume 5, Issue 2 (Spring & Summer 2024): 26–38
<https://doi.org/10.18357/bigr52202420825>

Les mobilisations familiales pour le départ migratoire à partir de la Casamance (Sénégal)

Abdoulaye Ngom *

Le rapport entre les salaires de base en Europe occidentale et en Afrique subsaharienne est d'au moins un facteur dix, voire nettement plus ; et il n'évolue guère. Beaucoup de jeunes Africains rêvent donc d'émigrer en Europe. La voie aérienne reste un privilège réservé aux familles des élites : pour prendre l'avion il faut un visa pour un pays européen. Sans visa il ne reste que la voie maritime, par navigation côtière le long des côtes africaines, et la voie terrestre à travers le Sahara. Ce sont ces voies très dangereuses et à l'issue aléatoire qu'empruntent chaque année des dizaines de milliers de migrants. L'article étudie le cas d'une famille de petits paysans-éleveurs vivant d'autosubsistance à l'intérieur de la Casamance, la région du Sud du Sénégal. Il permet de voir comment ce groupe familial de 42 personnes en vient à décider d'envoyer l'un des siens tenter d'entrer clandestinement en France, au risque de sa vie. Comment il choisit le migrant et se mobilise pour réunir les fonds nécessaires ; et ce qu'il advient des deux tentatives. Cette étude de cas donne une idée des étapes suivies chaque année par des dizaines de milliers d'autres familles en Afrique.

Mots Clés : Mobilisation, migration illégale, famille, voyage, Casamance.

Introduction

En dépit de décennies d'efforts pour réduire un tant soit peu les immenses écarts de richesse entre les pays du 'Nord' de la planète et ceux du 'Sud', ces écarts ne diminuent guère (Journal Du Net 2022). Selon les données de la Banque Mondiale (Banque Mondiale 2022), leur ordre de grandeur serait, pour beaucoup de pays, de un à dix (entre par exemple la France et l'Algérie : 3.524\$ contre 334\$; ou entre les Etats-Unis et l'Équateur : 5.492\$ contre 508\$). Mais pour la plupart des pays francophones d'Afrique de l'Ouest, qui figurent parmi les plus pauvres de la planète et dont le pays européen de référence est souvent la France, ce

rapport est de un à dix-huit pour la Côte d'Ivoire, et de un à trente pour le Sénégal (et même de un à quatre-vingt-deux pour Madagascar).

Ces écarts considérables sont longtemps restés confidentiels. Ils sont désormais non seulement publics, mais connus de tous, y compris dans les pays les plus pauvres. Ils se traduisent en écarts considérables de niveau de vie et de chances de vie ; des écarts que la mondialisation des médias—et plus précisément l'américanisation des feuilletons télévisés—a fait connaître dans tous les pays, ou tout au moins dans la

* **Abdoulaye Ngom**, PhD, Enseignant-chercheur, Sociologue, LARSES, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal.
Email: a.n57@univ-zig.sn

plupart des villes du «Sud» de la planète. Inévitablement, de tels écarts font rêver ; et les jeunes des pays dits «en développement» sont très nombreux à avoir envie d'au moins 'y aller voir', non seulement pour vivre mieux, mais aussi pour pouvoir aider leur groupe familial resté au pays à sortir de la pauvreté endémique en lui envoyant régulièrement de l'argent.

L'Europe, la France n'est qu'à quelques heures d'avion de la plupart des pays d'Afrique subsaharienne francophones. On peut trouver des billets d'avion Dakar-Paris pour 500€ ou 600€ : une somme certes très élevée, mais pas inaccessible. Mais le problème n'est pas seulement là : il est dans l'obtention d'un visa en bonne et due forme. Les autorités françaises, comme celles des autres pays européens, ont pris conscience de l'immense attractivité du niveau de vie européen et sont devenues très exigeantes. En pratique, elles ont fait le choix de pratiquement fermer leurs frontières aux courants d'immigration de masse venant du 'Grand Sud'.

La voie aérienne étant désormais très surveillée, il reste encore pour les jeunes Africains deux autres façons d'atteindre les frontières de l'Europe (et d'essayer de les franchir illégalement) : ce sont la voie maritime et la voie terrestre. Mais elles sont l'une et l'autre extrêmement dangereuses. De fait, on trouve fort peu dans la littérature scientifique de recherches faisant le point sur l'une ou l'autre de ces voies de passage, et peut-être moins encore de récits de jeunes aventuriers témoignant de ce qu'ils (ou elles) ont vécu en suivant l'une ou l'autre de ces voies de passage. Or en tant que Sénégalais ayant fait mes études de doctorat en France sur, précisément, les chemins de l'émigration de jeunes Sénégalais de Casamance vers la France, j'en ai recueilli un certain nombre. Et ces récits, ainsi que mes observations, remettent en question nombre d'idées reçues.¹

On imagine souvent en effet que les jeunes Sénégalais (ou d'autres ressortissants de pays d'Afrique subsaharienne) qui tentent d'émigrer en Europe—ou au Canada—partent à la suite d'une décision toute personnelle, voire à l'insu de leurs parents et de leur parentèle. Or au cours de mes recherches, j'ai rencontré plusieurs fois des jeunes qui étaient partis avec l'entier soutien de leur famille ; et c'est précisément l'un de ces exemples que je veux présenter ici.

Justification de l'étude de cas

L'étude de cas d'une famille rurale pauvre de Casamance vivant à Saré Bidji² et que nous désignerons tout au long de cet article sous le nom de la famille Diamanka,³ se justifie pour plusieurs raisons. D'abord, le choix porté sur cette famille s'explique par le lien de confiance que j'avais établi avec elle lors de mes différentes enquêtes de terrain. Lien de confiance qui m'a permis d'enquêter

pendant plusieurs années au sein de la famille dont tous les membres étaient très ouverts, collaboratifs, et toujours prêts à répondre à mes questions. J'ai longuement discuté et vécu avec la famille durant mes enquêtes en partageant parfois même avec elle les repas de midi et en allant faire des observations dans leurs champs.

Le choix de la famille Diamanka a été, également, guidé, par le fait qu'en dépit du fait que cette famille soit pauvre et qu'elle vit essentiellement de l'agriculture et de l'élevage, elle est parvenue avec le concours de tous les membres à financer les deux tentatives d'émigration d'un des enfants (Oumar). Nous avons souhaité comprendre comment une famille qui ne dispose pas des ressources économiques qui permettraient à l'un des leurs d'emprunter la voie de l'émigration légale vers l'Europe est parvenue à trouver et à mobiliser l'argent nécessaire à la réalisation de ce projet migratoire.

En fin de compte, la famille Diamanka a été choisie également du fait qu'elle fait partie des 23 familles ayant soutenu la/les tentative(s) d'émigration d'un de leurs enfants et qui s'est soldé(es) par un échec. Sur les 30 familles que j'ai interrogées dans mon étude, je n'ai décelé que 7 cas de réussite soit une moyenne d'une tentative sur 4. Cela montre que les cas d'échec sont beaucoup plus nombreux dans les tentatives d'émigration illégale soutenues par les familles. Cette famille Diamanka est à l'image de dizaines de milliers de familles qui, chaque année, mobilisent leurs ressources pour envoyer un de leurs enfants en migration dans l'espoir d'améliorer leurs conditions de vie et de pouvoir sortir ainsi de cette pauvreté ambiante et chronique qui frappe de plein fouet nombre de familles en Casamance, au Sénégal et dans les autres pays africains.

C'est pourquoi présenter l'étude de cas de la famille Diamanka est particulièrement intéressant et extrêmement riche en termes de processus de décision sur le choix du migrant et de mobilisation des ressources nécessaires pour le voyage.

Revue de la littérature

Au regard des travaux sur les migrations illégales au départ des pays africains, tout laisse croire que les mobilisations qui consistent à réunir les fonds nécessaires au voyage relèvent de deux types : les mobilisations individuelles et les mobilisations familiales.

Dans son étude sur la migration illégale au Maroc, Mohamed Khachani (2008) montre que «le recours à l'épargne personnelle est fréquent. Près des deux tiers (65%) des migrants ont déclaré que leur projet migratoire a été financé par l'épargne personnelle issue du travail. 71% ont affirmé avoir bénéficié de l'aide familiale (74% d'hommes et 58% de femmes), 22% de l'aide amicale (21% d'hommes et 28% de femmes). 23%

ont eu recours à l'emprunt (27% d'hommes et 9% de femmes)» (Khachani 2008, 11).

D'autres auteurs, comme Nehara Feldman, Stéphanie Lima et Sandrine Mesplé-Somps (2020), mettent en évidence l'idée qu'« en règle générale le départ depuis la région de Kayes (Mali) d'un membre de la famille en migration répond à une stratégie familiale. Ceci est valable aussi bien pour un départ d'un homme qu'un départ d'une femme. Il en ressort également que le départ à l'étranger s'effectue presque systématiquement au sein des familles ayant déjà des membres installés à l'extérieur du village qui sont en mesure de prendre en charge les dépenses liées au départ. Si le départ d'un homme vise avant tout l'engagement de ce dernier dans un travail rémunérateur et l'envoi d'argent à la famille restée derrière, le départ des femmes est défini initialement comme une pratique visant à seconder un autre membre de la famille (une sœur, une tante, un mari, etc.). » (Feldman et al 2020).

Pour ce qui est des migrations légales effectuées le plus souvent par avion, Doudou Diéye Gueye (2003) a étudié dans sa thèse de doctorat les mécanismes et stratégies mis en œuvre par les ressortissants de la vallée du fleuve Sénégal pour rendre possible les ambitions migratoires de l'un des leurs. Ses travaux mettent en lumière l'existence de différents types de mobilisation : les mobilisations communautaires, les mobilisations familiales, et les mobilisations purement individuelles (Gueye 2003). La *mobilisation communautaire* renvoie aux différentes stratégies mises en œuvre par tout un village pour réunir les ressources permettant d'envoyer l'un de ses membres en Europe ou au Canada. La *mobilisation familiale* désigne les stratégies mises en œuvre par une famille—nucléaire ou élargie—pour financer le voyage de l'un des siens ; l'auteur montre que ces mobilisations familiales peuvent prendre la forme soit de dons, soit de prêts, selon la structure de la famille étudiée. Restent enfin la *mobilisation individuelle* dans laquelle c'est le migrant qui finance lui-même son voyage (Gueye 2007).

Mais comme nous l'avons signalé, les migrations légales sont réservées aux enfants de familles qui disposent de moyens financiers importants. Pour ce qui est des migrations illégales, il semble que la mobilisation communautaire soit absente (ou très rare) : compte tenu des risques élevés d'échec (par décès du migrant, par sa capture aux fins d'exploitation car le risque existe en Libye, ou par arrestation et renvoi forcé au pays de départ), dans aucun village la population ne prendrait le risque d'investir toutes ses maigres ressources dans un voyage aussi aventureux, dangereux et au résultat aussi incertain. C'est pourquoi, en matière d'immigration illégale, il n'y aurait que des mobilisations familiales ou des projets individuels (Ngom 2017).

De fait, les migrations illégales sont souvent perçues comme des aventures entreprises à titre individuel (Fontanari 2019). Or mes recherches empiriques,

menées à coups d'observations suivies dans la durée et d'entretiens narratifs de type récits de vie, tendent à réfuter cette vision 'individualiste'. Elles montrent au contraire comment la migration illégale s'appuie le plus souvent sur un projet *familial* mûrement réfléchi par des groupes familiaux comportant jusqu'à une cinquantaine de personnes et poursuivi sur plusieurs années.

Le contexte politique de la Casamance

La Casamance est la région située au Sud du Sénégal. Elle se compose de trois sous-régions : celle de la côte atlantique, où se trouve sa capitale Ziguinchor ; et deux régions situées à l'intérieur des terres, dont celle—la plus éloignée de la côte—où vit la famille Diamanka. Séparée pour l'essentiel du reste du Sénégal par l'enclave de la Gambie (voir carte ci-joint), la Casamance a vu naître et se développer il y a maintenant quarante ans un mouvement séparatiste, le Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC). Les origines du conflit remontent à décembre 1982 : une marche pacifique avait été organisée par le MFDC en direction de la gouvernance de Ziguinchor. Mais cette marche a été réprimée de manière sanglante par les autorités sénégalaises, qui ont également procédé à de nombreuses arrestations dont celle du dirigeant du mouvement, l'abbé Augustin Diamacoune Senghor. Les partisans du mouvement se sont enfuis et ont trouvé refuge dans la forêt de cette région, où ils ont mis un mouvement de rébellion visant l'indépendance de la Casamance, plongeant ainsi la région dans une situation d'instabilité de «ni guerre ni paix» (Marut 2010).

Contexte économique et social

Parallèlement à cette situation d'instabilité politique, le contexte économique et social en Casamance n'est pas des meilleurs en raison de la pauvreté ambiante qui frappe de plein fouet les familles qui y vivent. En témoigne d'ailleurs l'incidence de pauvreté dans les trois régions qui constituent la Casamance : elle demeure plus élevée que la moyenne nationale (46,7%). En 2011, l'incidence de pauvreté dans la région de Ziguinchor était estimée à 66,8%, à 76,6% dans la région de Kolda et à 68,3% dans la région de Sédiou (ANSD 2013). Le seuil de pauvreté y est plus élevé que dans toutes les autres régions du Sénégal et une famille y vit en moyenne avec 3 ou 4€ par jour, soit une centaine d'euros par mois. Ce chiffre à lui seul donne une idée de l'importance des «rémittances,» ces versements d'argent qu'un des fils ou qu'une des filles émigré(e)s en Europe envoient périodiquement à leur famille. Il ne prend pas en compte l'autoconsommation, évidemment très importante dans la paysannerie traditionnelle du monde entier, et pas seulement au Sénégal. Mais ce chiffre de 3 ou 4€ par jour pour les achats à l'extérieur est à comparer avec ce qu'un jeune établi en Europe pourrait envoyer par mois, soit des dizaines voire des

centaines d'euros. On comprend mieux alors pourquoi certains parents mobilisent une bonne partie de leurs ressources afin de financer le projet migratoire d'un de leurs enfants, malgré les dangers considérables que présente le voyage (il n'y a bien souvent qu'un seul des enfants par famille qui émigre).

Du fait d'une situation économique et sociale extrêmement précaire, notamment pour les jeunes de cette région, et de la situation d'instabilité politique, l'émigration s'impose comme alternative la plus crédible vers la réussite, malgré les risques encourus. De nombreux migrants vont tenter de passer par la voie maritime en embarquant dans une pirogue chargée à ras bord⁴ pour tenter de rallier les côtes européennes. Ils le font généralement depuis l'île de Djogué ou l'île de Carabane,⁵ où ils s'entassent dans des pirogues et voyagent dans des conditions très risquées, animés cependant par une envie folle d'atteindre le continent européen. Le voyage en navigation côtière prendra—si tout va bien—près de deux semaines.

D'autres vont tenter le voyage par voie terrestre en traversant le désert du Sahara : partant de la Casamance ils voyagent vers le Mali, puis passent au Burkina Faso, puis au Niger en remontant vers le Nord pour traverser le Sahara et atteindre finalement l'Algérie, d'où ils espèrent pouvoir atteindre l'Europe, en particulier l'Espagne (ou ses enclaves africaines de Ceuta et Melilla).

Présentation de la famille Diamanka

La famille Diamanka vit à Saré Bidji, dans la région de Kolda, en Haute Casamance. Ses 42 membres vivent dans une grande maison composée de plusieurs cases. Il ne s'agit pas d'une famille dite « nucléaire », mais d'une famille élargie à trois générations, caractéristique de la famille traditionnelle au Sénégal. La famille Diamanka se compose du grand-père, ici (re)nommé Al Hassane ; de ses dix enfants vivants et de leurs conjoints, et de leurs 21 enfants ; au total dix-huit hommes et vingt-quatre femmes. Les principales activités économiques de la famille sont l'agriculture et l'élevage. La famille dispose d'un cheptel d'animaux de 18 vaches laitières, 13 moutons et 11 chèvres.

Cette famille a toujours pu assurer sa survie grâce à ses activités agricoles, dont elle vend une partie pour répondre à des besoins non liés à l'alimentation. L'essentiel de ce que produit et consomme les membres de cette famille étendue se fait donc en circuit fermé : ils/elles consomment ce qu'ils/elles ont produit. Mais il faut aussi faire parfois des achats importants à l'extérieur. Ceux-ci reposent principalement sur l'organisation d'un type particulier de tontine que nous appelons *tontine privée*. On connaît le principe (universel) de la tontine : des individus liés ensemble

par un contrat moral s'engagent à verser à intervalles réguliers une certaine somme dont le total (appelé prélèvement) sera remis à chaque participant à tour de rôle ; ce qui lui permettra d'effectuer une dépense (investissement de préférence, voire certaines consommations) qu'il ou elle n'aurait jamais eu les moyens d'économiser seul. Ainsi, l'objectif d'une tontine est la collecte de ressources suffisantes pour permettre la réalisation d'un projet individuel ; à charge de revanche, bien entendu. L'argent des tontines est aussi utilisé pour préparer des cérémonies ou pour financer tout ou partie du voyage d'un des participants.

Or la migration illégale représente aussi un investissement—individuel ou familial—élevé, et risqué : il y a là matière à tontine. Toutefois, il ne s'agira pas d'une tontine classique ; nous l'appellerons *tontine privée*. Par ce terme nous entendons l'ensemble des contributions qui sont versées de manière récurrente selon une certaine régularité au sein de la sphère familiale. Contrairement aux tontines classiques, ici la cotisation n'est perçue que comme une contribution symbolique de chaque membre de la famille, en fonction de ses ressources, pour (par exemple) la réalisation d'un projet d'émigration temporaire vu comme un investissement familial.

L'émigration vers l'Europe comme investissement familial

Nous avons vu qu'au Sénégal, une famille de petits agriculteurs vit essentiellement d'autoconsommation, ne dépensant en moyenne que 2€ à 4€ par jour pour ses achats à l'extérieur, soit une centaine d'euros par mois. Cela donne une idée de l'importance, pour ces familles rurales pauvres, des transferts de fonds que les jeunes immigrés en Europe envoient périodiquement à leur famille. Un rapport récent de l'OIM (2018) montre à ce titre que les montants des transferts de la diaspora sénégalaise ont pris une ampleur considérable au cours des dernières années. Leur volume est passé de 233 millions \$ en 2000 à 925 millions en 2006, puis à 1614 millions en 2013, pour atteindre 2220 millions en 2021, soit un total de 930 milliards de FCFA par an au cours des dix dernières années (2008-2017). La part de ces transferts dans le PIB du Sénégal est passé de 6% en 2001 à 8,6% en 2007 et à 13% en 2017. Les pays de provenance des envois de fonds sont nombreux ; mais on constate une prédominance de la France (647 millions \$ en 2017) et de l'Italie (425 millions \$), suivis de l'Espagne (302 millions \$) (OIM 2018).

Ces chiffres permettent de comprendre pourquoi, malgré les dangers considérables du voyage, certaines familles mobilisent une grande partie de leurs ressources pour financer le projet de migration d'un de leurs enfants (un seul, car le plus souvent c'est un seul enfant par famille qui émigre). La famille Diamanka

ne dépense sur les marchés que 2.500FCFA (4€) par jour, soit 75.000FCFA (120€) par mois. Cependant elle possède un cheptel, et peut donc en cas de besoin vendre un de ces animaux (qui cependant font partie de ses capitaux productifs). Une vache laitière peut être vendue sur les marchés locaux pour des sommes allant de 250.000FCFA (380€) à 800.000FCFA (1220€).

Les différentes voies d'émigration du Sénégal vers un pays d'Europe occidentale

L'émigration légale par avion

En Casamance comme dans les autres régions du Sénégal, l'émigration légale vers un pays d'Europe occidentale par avion n'est possible que si le migrant (ou sa famille) dispose d'une certaine manne financière, non seulement pour payer le billet,⁶ mais surtout pour répondre aux conditions d'entrée demandées par les pays européens. Dans le cas contraire, le passage aérien s'avère impossible et il faut se tourner vers la voie terrestre ou la voie maritime, l'une et l'autre autrement dangereuses et aléatoires.

L'émigration par avion implique le strict contrôle des documents administratifs. Or l'obtention d'un visa d'immigration est une affaire complexe ; et les procédures qu'il faut suivre sont loin d'être à la portée de tous les migrants. Pour commencer, le demandeur doit fournir un justificatif d'hébergement dans le pays de destination : un bail de location ou une attestation d'hébergement chez un parent ou ami. Il ou elle doit également s'acquitter de la taxe consulaire, qui ne sera pas remboursée en cas de rejet de la demande de visa. Or cette taxe n'est pas d'un montant négligeable : pour un dossier de demande de visa français depuis le Sénégal par exemple, la taxe consulaire se situe entre 50€ et 99€ selon le profil du requérant (étudiant, «demandeur ordinaire»), la durée prévue de son séjour (court ou long séjour) et le motif du voyage (études, tourisme, santé...). Ce ne sont pas tant les frais de dossier qui constituent un obstacle pour les demandeurs, mais surtout le fait qu'ils doivent certifier qu'ils disposent à l'avance des ressources nécessaires pour couvrir leurs dépenses durant la durée de leur séjour (Ngom 2017). Pour les membres de familles riches, la justification de ces ressources est aisée ; mais pour tous les autres, elle constitue un obstacle de taille.

Une autre stratégie, lorsqu'on appartient à une famille riche, consiste à acheter un visa auprès d'un réseau ou d'une filière illégale qui s'occupera de fabriquer et fournir toutes les pièces justificatives. Le prix en est élevé : il va de un à trois millions de francs CFA (soit d'environ 1.500€ à 4.500€), voire plus.

Il faut donc déboursier beaucoup d'argent pour obtenir un visa. Pour les membres de familles riches, cela pourra

se faire sans grande difficulté. Mais pour tous les autres, la barre est placée trop haut.

Les voies d'immigration illégale

À vol d'oiseau—comme on dit si bien—la distance entre Dakar et Barcelone est de 3.500 kms ; elle est de 4.500 kms entre Dakar et Paris. Mais ces chiffres n'ont guère de signification pour les migrants. Ceux qui ne pourront prendre l'avion devront voyager pendant des semaines sur des routes dangereuses et trouver les moyens de traverser plusieurs pays africains avant d'affronter la dernière épreuve et la plus difficile : franchir une frontière de l'Europe.

Mais pour la grande majorité des migrants en Europe, qui n'ont pas de famille riche pour les aider, il n'y a que cette voie terrestre ; ou la voie maritime, en pirogue de fortune surchargée naviguant de jour comme de nuit le long des côtes africaines pendant plus d'une semaine. Certains migrants sénégalais vont privilégier la voie terrestre en passant par le Niger, puis le Maroc ou l'Algérie, ou la Tunisie. Ou tenter de suivre le long pourtour méditerranéen, qui passe par la traversée de la Turquie et l'entrée en Europe via la Grèce. Il leur faudra de toute façon éviter la Libye, désormais pays sans État livré aux pouvoirs de bandes armées qui capturent les migrants et les réduisent en esclavage.

D'autres migrants optent pour le passage par la voie maritime : soit via la haute mer, vers les côtes des îles Canaries (qui sont espagnoles) ; soit le long des côtes africaines vers Ceuta et Melilla, enclaves espagnoles au sein du Maroc ; soit même vers Lampedusa, l'île italienne la plus proche des côtes d'Afrique du Nord.

Tel est l'éventail des choix aujourd'hui ; mais tel était-il déjà il y a une vingtaine d'années, quand Oumar partit pour son premier voyage vers l'Europe.

Les raisons du départ en migration d'Oumar

La pauvreté et l'absence de perspectives d'amélioration de la situation familiale ont été les causes structurelles du projet d'émigration d'Oumar. Mais la principale raison qui a déclenché son départ en migration, ce sont les propos rapportés par son frère aîné Youssouf au chef de famille Al Hassane. En effet, une autre famille vivant à Saré Bidji avait l'un des siens qui vivait en Europe, plus précisément à Brescia en Italie. Cet émigré envoyait chaque mois à sa famille 200.000FCFA (305€). Or la famille Diamanka vivait principalement d'autoconsommation et ne pouvait réunir que quelques euros par jour, environ 120€ par mois, pour ses achats extérieurs. Dans ces conditions, il est clair que l'idée d'envoyer un des leurs en Europe leur sera bénéfique en termes d'envoi de fonds, mais à condition bien sûr que ce dernier réussisse son voyage.

Le projet migratoire : objet de discussion et de débat au sein de la famille

Dans le cas d'Oumar, le projet de migration et son financement ont été imaginés et précisés pendant plusieurs années (2 ans plus exactement) au sein de la famille Diamanka. Pendant cette longue période, le projet a été constamment pensé, réfléchi et débattu au sein de la famille sous la direction du chef de famille, le grand-père Al Hassane. Des efforts considérables ont été investis dans les champs agricoles pour assurer des rendements élevés et des récoltes abondantes. Cela a permis à la famille d'être autosuffisante en matière de nourriture, et ainsi de vendre le surplus produit afin d'accumuler de quoi financer le voyage vers l'Europe. Les efforts déployés par tous les membres de la famille élargie n'étaient pas sans arrière-pensée : l'idée sous-jacente, partagée par tous, était qu'une fois son voyage réussi Oumar pourrait améliorer les conditions de vie de la famille en envoyant de l'argent tous les mois. Comme l'écrit D. Gueye, « Dans ce registre spécifique de la mobilisation familiale, elle a l'apparence d'une forme d'investissement économique, d'autant plus que tout départ au sein de la famille répond avant tout à une stratégie économique dont le résultat attendu serait de voir l'immigré pour lequel on s'est mobilisé s'investir activement en retour dans la réalisation de certains besoins de l'unité de production familiale » (Gueye 2007, 15).

Le choix du migrant au sein de la famille Diamanka

Dans le cas de la famille Diamanka, c'est le chef de famille Al Hassane à qui revenait le choix du migrant. Al Hassane a choisi Saliou, l'aîné de la famille Diamanka. Cependant, après avoir parlé à un migrant de retour au pays et avoir pris conscience des dangers du voyage, surtout par la mer, Saliou a abandonné le projet de partir pour l'Europe. Oumar, son jeune frère, a alors proposé de faire le voyage à sa place ; et il a été fortement soutenu par Al Hassane. Voici comment il décrit ce moment décisif :

(C'était) mon frère aîné qui était censé partir. Mais il a refusé de partir (...). Lorsque toute la famille s'est réunie, mon grand-père m'a désigné pour partir à l'étranger et y travailler pour aider la famille. Ma famille savait que si je réussissais le voyage, je pourrais les aider. En fait, mon frère aîné était allé voir un immigré qui était venu en vacances pour lui parler. Il a vu comment le gars est revenu. Puis mon grand frère est revenu à la maison pour en parler avec mon grand-père, pour lui expliquer l'histoire de cet immigré qui a réussi et qui gagne bien sa vie en Espagne. Il voulait y aller ; alors, mon grand-père lui a dit d'aller demander à l'immigré comment était le voyage. Et quand l'immigré lui a expliqué, il est revenu vers mon

grand-père pour lui dire qu'il abandonnait, parce qu'il avait vu la façon dont l'immigré lui avait expliqué le voyage : le voyage semblait très difficile. À partir de ce moment-là, comme mon frère aîné ne voulait pas partir, mon grand-père m'a désigné pour y aller. (Entretien effectué à Saré Bidji le 18 juillet 2014)

À vrai dire, dans cette famille, si le choix du migrant a été fait par le chef de famille Al Hassane, cela s'est fait au prix de nombreuses discussions très animées et de désaccords très vifs entre lui et une des tantes d'Oumar, Aby. Aby s'opposait farouchement au voyage, et tenait tête aux autres membres de la famille et au grand-père et chef de famille Al Hassane. Or dans la culture locale, les décisions sont normalement prises seulement après qu'un consensus général ait été atteint. Aby n'étant pas d'accord, il n'y avait pas consensus. Certes c'était une femme ; et selon la tradition, dans certains villages du moins, les paroles et les arguments d'un homme ont plus de valeur et de poids que ceux d'une femme lorsqu'il s'agit de prendre certaines décisions. Aby avait été autorisée à parler et elle a pu présenter son point de vue ; mais parce qu'elle était d'un âge avancé. Si elle avait été plus jeune, elle n'aurait pas eu son mot à dire dans une décision émanant de l'autorité principale, ici incarnée par les hommes de la famille et surtout par le grand-père. Cela dit, en dépit du fait qu'elle ait pris la parole, le dernier mot est revenu au chef de famille Al Hassane.

Le grand-père d'Oumar a pu convaincre la tante d'Oumar : non seulement la nécessité d'envoyer un jeune membre de la famille, mais aussi que ce soit précisément Oumar. Les familles décident le plus souvent d'envoyer un de leurs plus jeunes adultes, car elles pensent qu'il pourra ainsi travailler pendant plus longtemps dans le pays d'accueil, et donc envoyer aussi de l'argent pendant plus longtemps. Dans cette région, il est coutume que la plupart des décisions concernant l'ensemble de la famille soient d'abord discutées collectivement, même et surtout s'il existe des divergences d'opinion et des désaccords entre ses membres (Ngom 2019). Le grand-père a finalement réussi à persuader la tante d'Oumar—et d'autres membres de la famille, initialement peu convaincus—de désigner Oumar et de mobiliser les ressources nécessaires à son voyage. Par la suite il a également réussi à convaincre le reste de la famille élargie de la nécessité d'utiliser l'argent de la vente des récoltes pour continuer à financer le voyage d'Oumar par la voie terrestre.

Première tentative d'Oumar de rejoindre l'Europe (voie terrestre)

Tout départ en voyage de migration illégale nécessite au préalable une certaine somme d'argent. L'étude détaillée de trente cas dans mon étude a permis d'identifier deux principaux types de financement :

soit par mobilisation familiale—comme dans le cas d'Oumar—soit par mobilisation individuelle. Cela implique une analyse approfondie des différentes actions entreprises tant par une famille—un réseau familial—que par un migrant lui-même.

En septembre 2000, une première vente de récoltes avait permis à la famille Diamanka de réunir la somme de 50.000FCFA (76€) pour permettre à Oumar d'effectuer le voyage de Saré Bidji à Dakar, d'où il poursuivra ensuite son périple. Oumar est parti à Dakar le 6 septembre 2000 et une fois arrivé, il a dû attendre que la récolte d'arachide soit vendue pour pouvoir continuer son voyage. Il est resté à Dakar pendant six mois (de septembre 2000 à février 2001). Là, il vivait dans le quartier de Grand Yoff chez l'un de ses oncles. En février 2001, après la vente de la récolte d'arachide, la famille lui a envoyé 350.000FCFA (534€) supplémentaires. À ce stade, les deux sommes d'argent qu'il avait reçues s'élevaient donc à un total de (76+534=) 610€. Cela constituait le budget provisoire de son voyage, mais il avait déjà fallu sept mois pour les gagner et les économiser.

Une des stratégies de la famille Diamanka a donc été d'envoyer de l'argent à Oumar petit à petit, afin qu'il puisse poursuivre son voyage étape après étape. Ce n'est pas le cas dans les familles urbaines que j'ai interrogées dans le cadre de mon projet : dans leur cas, la somme nécessaire au voyage est mobilisée en une seule fois et remise à leur migrant. Mais ce n'est pas seulement cela qui est intéressant dans son cas ; c'est aussi que la réalisation du projet d'émigration en Europe a mobilisé les énergies vives de tous les membres de cette famille rurale pauvre. Dans le vocabulaire proposé par Catherine Delcroix (2013), ce ne sont pas seulement ses ressources objectives (ses économies) qu'elle y investies, mais aussi les *ressources subjectives*⁷ de chacun de ses membres, qui ont dû redoubler d'énergie dans le travail des champs pour parvenir à dégager un surplus de récolte apportant un revenu supplémentaire.

Tableau 1: Financement de la première tentative d'Oumar (voie terrestre).

Origine du financement	Montants	Dates
Première tranche issue de la vente des récoltes	50.000FCFA (76€)	septembre 2000
Deuxième tranche issue de la vente des récoltes	350.000FCFA (534€)	février 2001
Argent envoyé par Youssouf	150.000FCFA (229€)	février 2001
Troisième tranche issue de la vente des récoltes	200.000FCFA (305€)	février 2001
Quatrième tranche issue de la vente des récoltes	320.000FCFA (488€)	septembre 2001
Total	1.070.000FCFA (1633€)	septembre 2001

Source : Enquête de terrain, Ngom 2014.

Oumar était parti avec un montant de 400.000FCFA (610€) en poche. Après la vente des récoltes, il a reçu un troisième versement de 200.000FCFA (305€), puis un quatrième versement de 320.000FCFA (488€) provenant de la vente des récoltes. Et comme son frère aîné Youssouf lui avait envoyé 150.000FCFA (229€), son voyage aura finalement été financé à hauteur de 1.070.000FCFA (1633€). En examinant les montants reçus par Oumar au cours de son voyage, on constate qu'au fur et à mesure de sa progression, les montants envoyés par sa famille ont été de plus en plus importants. (Tableau 1)

Quel a été le périple d'Oumar ? En septembre 2000, il prend une voiture à la gare routière de Kolda pour se rendre à Dakar. Il paie 12.000FCFA (18€) pour le trajet Kolda-Dakar. Une fois à Dakar il y reste six mois comme nous l'avons mentionné précédemment, le temps que sa famille lui envoie les 350.000FCFA (534€) issus de la vente des récoltes. Après avoir reçu l'argent, Oumar continue son voyage : il revient vers l'Est en direction de la région de Tambacounda. De cette région frontalière entre le Sénégal et le Mali, il continue plein Est jusqu'à Bamako—la capitale du Mali—où il passe trois semaines en transit, avant de poursuivre son voyage au Burkina Faso, puis au Niger, et enfin en Algérie où il arrive en novembre 2001. C'est dans ce pays qu'il est intercepté à la frontière, et rapatrié au Sénégal.

Si l'on reconstitue à l'aide d'une carte géographique le périple suivi par Oumar, il apparaît clairement qu'il n'a pas suivi du tout la route la plus directe. Pour aller par exemple à Tanger par voie terrestre à partir de Dakar, il faudrait monter directement vers le nord, traverser la Mauritanie puis l'ex-Sahara occidental—région très dangereuse—entrer au Maroc et remonter encore jusqu'à, par exemple, Tanger. La distance Dakar-Tanger par la route est de plus de 3300 kms. Mais c'est une tout autre route qu'a suivie Oumar. De son village, une fois qu'il a reçu une première somme d'argent (50.000FCFA, soit 76€) il est parti de son village vers Kolda, et de Kolda vers Dakar, où il est resté six mois en attendant

de recevoir de quoi continuer son voyage. C'est lorsqu'il a reçu 350.000FCFA qu'il s'est mis en route, non pas vers le nord, mais vers l'est et l'intérieur de l'Afrique. Il visait tout d'abord Bamako, la capitale du Mali. Une fois à Bamako, il y a rencontré d'autres migrants ; et l'un des passeurs l'a informé qu'il devait essayer d'obtenir des papiers maliens s'il voulait continuer son voyage. Le passeur lui a donné le numéro de téléphone d'un autre contact, en lui précisant qu'il devait dire qu'il appelait de sa part pour que ce contact accepte de lui faire des (faux) papiers maliens. Naturellement il fallait les payer ; Oumar a alors appelé sa famille pour l'en informer. Son frère aîné Youssouf lui a alors envoyé la somme de 150.000FCFA (229€) à

Bamako, au nom de toute la famille. Après avoir acheté ses faux papiers, Oumar a poursuivi son voyage vers l'intérieur de l'Afrique. Une fois parvenu au Niger il a repris la route vers le nord pour tenter de rejoindre l'Algérie. Il a finalement atteint la frontière algérienne en novembre 2001. Cela faisait un an qu'il était parti de son village ; et six mois qu'il était sur la route.

L'échec de la première tentative d'Oumar (voie terrestre)

À son arrivée en Algérie, Oumar a été intercepté par la police algérienne et aussitôt rapatrié par avion au Sénégal, plus précisément dans la région de Dakar. Il a alors décidé de rester à Dakar, le temps de collecter de quoi repartir. Il est resté à Dakar pendant huit semaines, passant ses nuits dans la gare ferroviaire : il ne voulait plus habiter chez son oncle, car il voulait éviter que ce dernier soit informé de son rapatriement forcé. Mais au bout de deux semaines, en décembre 2001, ne voyant pas d'issue à sa situation, il s'est finalement décidé à appeler son grand-père pour lui dire que son premier voyage avait échoué. Et pour lui parler de la deuxième tentative qu'il envisageait de faire, cette fois-ci par la mer.

La deuxième tentative d'Oumar pour atteindre l'Europe (voie maritime)

Après avoir passé deux mois et demi à Dakar, Oumar en est reparti en décembre 2001. Cette fois il a décidé d'essayer de rejoindre l'Europe par la mer. Il a appelé Ousmane, un passeur basé à Elinkine dont il avait obtenu le numéro par l'intermédiaire d'Ibrahima, l'un de ses compagnons de route dans le désert, lui aussi originaire de la région de Kolda. Elinkine est un village de pêcheurs situé sur le fleuve Casamance, un peu en amont de son embouchure. À l'époque les pêcheurs sénégalais commençaient à prendre conscience que si l'on disposait d'une pirogue, il y avait plus d'argent à gagner avec les migrants vers l'Europe qu'avec la pêche ; d'autant plus que les navires-usines qui pêchaient au large des côtes sénégalaises (une pêche industrielle) étaient en train de vider la mer de ses bancs de poissons.

La mobilisation des ressources par sa famille

Pour payer le passage par la mer il fallait cependant payer d'avance. Après qu'Oumar ait appelé sa famille depuis Dakar, ses frères réunirent une première somme de 20.000FCFA (30€) qui lui fut envoyée à Dakar quatre jours plus tard. Elle avait été obtenue grâce à une *tontine privée* que la famille avait organisée immédiatement après avoir reçu l'appel d'Oumar. Ce sont principalement les

quatre frères d'Oumar qui s'étaient mobilisés pour lui envoyer cette somme, grâce aux économies qu'ils avaient réalisées sur la vente du lait frais et du lait caillé de leurs vaches. Leurs femmes redonnaient l'argent tiré de la vente du lait à leurs maris. Chacun des dix frères et sœurs d'Oumar a donné 2.000FCFA (3€) au chef de famille Al Hassane, qui remit ensuite l'argent à Youssouf (le frère aîné d'Oumar) pour qu'il l'envoie à Oumar par la poste. Al Hassane ajouta 2.000FCFA (3€) pour payer l'affranchissement. À Dakar, Oumar a continué à recevoir de l'argent de sa famille pour préparer son second voyage. Apparemment on ne lui en voulait pas d'avoir échoué.

Après avoir reçu 20.000FCFA (30€), Oumar prit une voiture de Dakar à Ziguinchor, la capitale de la Casamance et son principal port sur l'Atlantique. Une fois à Ziguinchor, sa famille lui envoya une grosse somme, 394.000FCFA (600€) pour payer le passeur qui organisait le voyage en «pirogue» depuis l'île de Djogué, en Casamance. La famille Diamanka avait réussi à réunir cette somme en un mois seulement grâce à une stratégie. Son frère aîné Youssouf avait réussi à vendre la meilleure vache laitière que possédait la famille, pour un montant de 300.000FCFA (457€). Cette somme élevée était cependant insuffisante pour couvrir les frais du nouveau voyage d'Oumar, comme me l'a expliqué son grand-père Al Hassane lors d'un entretien.

J'ai demandé à Youssouf de prendre la plus grosse vache laitière et de la vendre au marché louma. Je lui ai dit qu'il pouvait vendre la vache à un prix raisonnable et qu'il ne devait pas la brader, même si nous avions un besoin urgent d'argent. Je savais qu'il la vendrait à un bon prix, c'est un bon éleveur et il connaît la valeur d'une vache. Même si Youssouf avait pu vendre la vache à 300.000FCFA (457€), il manquait 94.000FCFA (143€) que j'ai complété moi-même afin que nous puissions avoir les 394.000FCFA (600€). (Entretien effectué à Saré Bidji le 19 juillet 2014)

Comme la première fois, c'est Youssouf qui lui a envoyé les 394.000FCFA (600€). Après avoir retiré l'argent, Oumar s'est rendu à Elinkine pour rencontrer le passeur, qui l'a discrètement emmené dans une maison où d'autres migrants attendaient patiemment. (Tableau 2)

Tableau 2: Financement de la deuxième tentative d'Oumar (voie maritime).

Origine du financement	Montants	Dates
Tontine privée des frères d'Oumar	20.000FCFA (30€)	décembre 2001
Vente d'une vache laitière par la famille	300.000FCFA (457€)	décembre 2001
Épargne du chef de famille Al Hassane	94.000FCFA (143€)	décembre 2001
Total	414.000FCFA (631€)	décembre 2001

Source : Enquête de terrain, Ngom 2014

Pour sa deuxième tentative, Oumar a été introduit dans un réseau de passeurs qui organisent méticuleusement les départs en pirogue depuis la Casamance vers le nord du Maroc (ou vers les Canaries), et qui disposaient de relais dans chaque localité du parcours : îles de Djogué, île de Carabane, Mbour, Saint-Louis, Dakar (Ngom 2020). Oumar a été accueilli par un passeur à la gare routière d'Elinkine ; il lui a remis à l'avance la totalité du prix de son voyage. Il est resté à Elinkine pendant deux jours avec les autres migrants avant d'embarquer avec eux le troisième jour vers quatre heures du matin. Lui et les autres ont embarqué sur une petite pirogue qui devait les conduire à l'île de Djogué, où la grande pirogue était déjà préparée et approvisionnée en diesel et en nourriture. Oumar a embarqué avec 88 autres migrants pour rejoindre l'Europe par la navigation côtière.

Pour la deuxième tentative d'émigration d'Oumar, l'argent pour le voyage n'a pas été mobilisé par la famille étape par étape, contrairement à la première mobilisation des ressources par la famille. On remarque, en outre, que l'argent mobilisé pour la première tentative d'Oumar (par voie terrestre) était beaucoup plus important (1.074.000FCFA) que celle de la deuxième tentative (414.000FCFA), effectuée par voie maritime. Pour les voyages en mer, l'argent est mobilisé en une seule fois. La comparaison des formes de mobilisation des ressources met donc en évidence une différence considérable entre les budgets investis dans les voyages terrestres et les voyages maritimes. Cette différence s'explique peut-être par le fait que dans les voyages terrestres, l'argent est investi par la famille au fur et à mesure de la progression du migrant ; alors que dans les voyages, par la mer, il faut s'acquitter de la totalité du prix du voyage avant d'embarquer.

L'échec de la deuxième tentative d'Oumar (voie maritime)

Le voyage en pirogue d'Oumar a duré onze jours et nuits. Dans la journée le capitaine profitait de la visibilité pour aller le plus vite possible. La nuit il continuait à avancer, mais plus lentement. Au bout de la onzième nuit, après être passé sans encombre au large de Tanger il s'était engagé dans le détroit de Gibraltar ; et à l'aube, Ceuta—le cap qui fait face à la baie de Gibraltar—était en vue. Oumar, comme les 88 autres passagers, crut pendant quelque temps avoir enfin réussi à gagner la Terre promise.

Mais la pirogue avait été repérée par les garde-côtes. Ceux-ci s'approchèrent pour aider la pirogue à accoster, avant que la Croix-Rouge ne prenne le relais et ne donne aux migrants des médicaments et de la nourriture. Puis ils furent conduits dans des camps. Oumar y resta pendant une quinzaine de jours ; ensuite il fut rapatrié au Sénégal à Dakar. C'était en janvier 2002.

Revenir dans son village, son quartier ou même son pays après un échec est toujours une expérience douloureuse pour le migrant. Cependant, son retour ne sera pas perçu de la même manière si sa tentative a été financée par sa famille ou s'il l'a financée lui-même. La plupart des migrants ont été soutenus dans leur tentative d'émigration par leur famille ; et le fait d'être rapatrié dans leur pays d'origine—et donc d'avoir échoué—ne peut être vécu que comme une honte ; d'autant plus que les espoirs de toute une famille reposaient sur eux. Le migrant doit trouver des explications plausibles à son échec, et essayer de les faire partager par ses parents et ses proches qui n'ont pas d'expérience concrète du voyage et de ce qu'il comporte d'obstacles, de risques, de dangers, de souffrances et de difficultés.

Si le migrant a autofinancé son voyage et n'a pas pu réussir son projet migratoire, le retour est moins douloureux : car c'est son argent qu'il a dépensé en vain pour financer un voyage dont il savait d'avance qu'il avait peu de chances de réussir. Dans ce cas de figure, il n'a donc aucune explication à donner à qui que ce soit, puisqu'en plus d'avoir pris d'énormes risques en tentant d'émigrer par voie maritime ou terrestre, c'est son propre argent qu'il a perdu.

Ce n'est pas la même chose si c'est toute la famille qui a cru en lui et a porté son projet d'émigration. Tel était le cas d'Oumar ; et il revenait vers les siens la tête basse. Aussi fut-il très agréablement surpris de l'accueil chaleureux qu'il reçut à son retour. Tous voulaient le reconforter et lui manifester leur joie de le retrouver sain et sauf. Les plus chaleureux étaient sa mère, sa tante Aby et son grand-père. Personne ne mentionna les importantes sommes d'argent investies dans ses deux tentatives d'émigration qui n'ont pas détérioré ses relations avec sa famille. Après quelques semaines de repos au sein de sa famille, Oumar reprit ses activités agricoles et d'élevage au même titre que ses autres frères restés au village. Il s'est marié deux ans plus tard et a maintenant trois enfants. Cependant, lors de mes derniers entretiens avec Oumar en février 2021, j'ai constaté qu'il exprime toujours le désir et le besoin d'émigrer à nouveau pour répondre aux besoins de sa famille.

Conclusion

Que nous apprend l'étude approfondie du cas d'Oumar ? Ce jeune Sénégalais, membre d'une famille nombreuse de paysans-éleveurs de Casamance vivant d'autosubsistance, se porta volontaire pour tenter de rejoindre l'Europe. L'espoir était que s'il réussissait, il pourrait—en travaillant dur—gagner de quoi envoyer aux siens une véritable manne de plusieurs centaines d'euros chaque mois. Alors sa famille pourrait enfin sortir de sa condition précaire ; comme cette autre famille du même village dont un fils travaillait déjà en Italie.

Le cas d'Oumar n'est pas une exception. Compte tenu de l'écart considérable des salaires entre l'Europe et l'Afrique subsaharienne, ce sont sans doute des millions de jeunes Africains qui rêvent d'aller travailler en Europe, et des dizaines de milliers qui, concrètement, tentent le passage. Sans visa bien entendu, car l'Europe est devenue une *forteresse* dont les frontières sont de plus en plus difficiles à franchir (Pian 2016). Pour ce qui est d'Oumar, soutenu par toute sa famille qui redoubla d'efforts dans les champs et vendit sa meilleure vache laitière pour financer ses tentatives, il essaya par deux fois de rejoindre l'Europe. D'abord par la voie terrestre : en traversant plusieurs frontières (Mali, Burkina Faso, Niger, Algérie...). Et, une seconde fois, par la voie maritime. Deux tentatives : deux échecs.

Il n'existe pas, du moins à notre connaissance, de statistiques précises sur le nombre annuel de jeunes Africains subsahariens qui tentent de rejoindre l'Europe, et sur le pourcentage de ceux qui y réussissent (voir cependant : De Haas 2007 ; Beauchemin & Lessault 2009). Ce n'est guère surprenant, compte tenu du fait que ces migrations sont, comme on dit, «illégales» : les migrants ont d'excellentes raisons de chercher à passer inaperçus, que ce soient des autorités européennes elles-mêmes ou de celles des pays de la rive Sud de la Méditerranée, qui collaborent avec elles. Sur les trente cas de tentatives d'émigration en Europe que nous avons étudiés de près, sept ont réussi, soit un pourcentage d'environ 25% : trois échecs pour une réussite (Ngom 2019 ; Ngom 2020 ; Ngom 2021). L'un des cas s'est achevé tragiquement par le décès du migrant. Encore ne s'agit-il que du Sénégal, qui n'est que l'un des nombreux pays d'Afrique subsaharienne.

L'intérêt des études de cas est ailleurs : dans l'accès qu'elles donnent à la façon dont les choses se sont passées concrètement dans tel ou tel cas. Elles donnent à voir les contextes locaux, les situations structurelles des acteurs impliqués, leurs projets, les stratégies et les cours d'action qu'il/elles mettent en œuvre pour tenter de les réaliser, les ressources mobilisées, les obstacles rencontrés, les interactions avec d'autres acteurs (Delcroix & Bertaux 2000). Chaque cas est un mélange intime d'éléments particuliers et d'éléments généraux, quasiment impossibles à distinguer les uns des autres tant qu'on en reste à un seul cas. Mais si l'on multiplie les études de cas, on verra peu à peu se dégager des éléments dont la récurrence d'un cas à l'autre signale le caractère général (Bertaux 2016).

L'étude approfondie des deux tentatives d'Oumar apporte des éléments d'information sur un certain nombre d'aspects d'un phénomène général, les flux de tentatives d'émigration de jeunes Africains vers l'Europe. Nous aimerions terminer cet article en concentrant l'attention sur l'un de ces aspects : l'économie morale du phénomène (Thompson 1963). Autrement dit, l'«économie» des représentations, des convictions (ou «valeurs») et des sentiments qui sous-tendent les

actions entreprises, et en premier lieu leur *signification* pour les acteurs impliqués. Car il n'y a pas d'action qui ne soit sous-tendue par une signification subjective pour l'auteur de l'action. Et si l'on inscrit ce rappel de Max Weber (1991 [1922]) dans la dimension temporelle, il apparaît que toute tentative d'émigration en Europe, exemple typique de cours d'action inscrit dans la durée, ne peut qu'être soutenue par un projet ancré dans la subjectivité, aussi illusoire soit-il. Alors, que nous apprend l'étude du cas d'Oumar sur l'économie morale des tentatives d'émigration vers un Eldorado imaginé ?

Quand il s'engage dans l'aventure dangereuse, il porte les espoirs de tout le groupe. Son frère aîné, après s'être informé des dangers qui l'attendaient, a préféré renoncer. Sa tante Aby pense que le risque est trop grand : celui qui partira pourrait bien y laisser sa vie, alors tant pis pour l'argent ! La priorité, c'est la vie ! Mais la pression des autres est si forte qu'à la fin, elle ne peut que céder. Le groupe familial finance donc le voyage d'Oumar : du point de vue de l'économie des sentiments moraux de la famille Diamanka, cela signifie respect pour son courage, confiance en ses capacités. Le groupe a investi en lui, financièrement, mais aussi moralement : il l'a investi d'une grande responsabilité.

Oumar est conscient de tout cela. Parti sans expérience, il a fait tout ce qu'il pouvait. Mais le franchissement de la frontière algérienne se passe mal comme ce fut le cas avec les autres migrants avec qui il a voyagé. Arrestation ; rapatriement forcé à Dakar... On imagine ce qu'il ressent à ce moment-là : un sentiment d'échec, mais surtout la honte d'avoir échoué, comme s'il avait trahi la confiance des siens. Il se cache plus d'une semaine, dort à la gare comme un sans-domicile.

Finalement il trouve la force de contacter les siens par téléphone. Il a dépensé en vain tout leur argent. Mais s'ils veulent bien recommencer à le financer, il est prêt à essayer encore, cette fois-ci par voie de mer. Mais il ne sait pas nager et n'a pas de gilet de sauvetage. C'est sa vie qui serait donc en jeu. D'autant que les pirogues sont des embarcations bricolées, inadaptées à la navigation en haute mer (Ngom 2017). Les passeurs les chargent à ras bord : les passagers écoperont frénétiquement nuit et jour (Ngom 2021). Après onze jours d'angoisse, la pirogue accoste au Maroc. Personne n'est mort en route. Mais ce voyage n'aura servi à rien : épuisés, les 88 passagers sont dès lors abreuvés, nourris, soignés par une ONG... et rapatriés de force.

Alors Oumar revient chez lui la tête basse. Il s'attend au pire. Il va certainement, pense-t-il, être la risée de ses frères et sœurs ; peut-être pas de ses parents, mais de ses oncles et de ses tantes ; et de Grand-père Al Hassane. Comment survivre à cela ?

Et puis... le miracle ! Au lieu du mépris, des applaudissements chaleureux, des accolades serrées ! Il s'attendait à être reçu comme un *loser* ; bien au

contraire, la famille tout entière l'accueille comme son héros !

C'est peut-être la découverte la plus contre-intuitive de cette étude de cas. Elle mérite donc l'attention ; et une tentative d'explication.

Le groupe familial avait investi beaucoup d'espoirs (et d'efforts) dans les voyages de l'un des leurs vers l'Europe. Mais chacun de ses membres savait aussi—sinon consciemment, du moins inconsciemment—qu'Oumar, quant à lui, mettait en jeu sa propre vie pour aider toute sa famille. S'il s'était noyé par exemple, chacun en aurait porté une part de responsabilité. D'où ce mélange de sentiments moraux : la déception en apprenant son premier puis son second échec ; mais la joie, l'indicible joie de le retrouver bien vivant, lui qu'on avait cru perdu plus d'une fois.

N'y a-t-il pas finalement de l'Odyssée dans ce qu'a fait Oumar ? Comme disait un poète né, il y a tout juste cinq cents ans :

*Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage
Ou comme celui-là qui conquiert la toison
Et puis est retourné, plein d'usage et raison,
Vivre entre ses parents le reste de son âge.*
(Du Bellay, 1558).

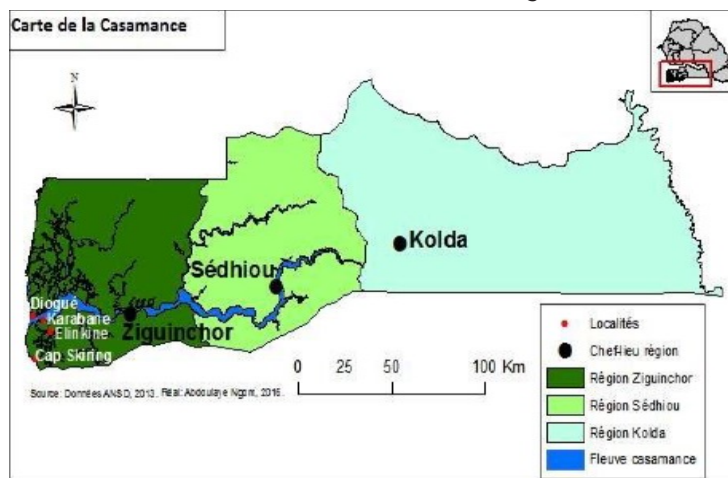
Enfin, Oumar a pu bénéficier, dans le cadre des politiques de prévention des départs en Casamance, d'un financement pour développer son activité et rester au pays (Ngom 2020). Ce financement obtenu, à travers le projet *Alternatives endogènes contre les migrations irrégulières* (ALEMI) lui avait permis de pouvoir développer des activités de maraîchage dans son village (Saré Bidji) et de pouvoir gagner un peu d'argent en vendant les rendements de ses récoltes en ville (Kolda). Vingt ans plus tard, Oumar a toujours le regret d'avoir échoué dans ses deux tentatives de rejoindre le continent européen et exprime le désir ardent de réaliser à nouveau son rêve ou plutôt devrais-je dire le rêve migratoire de toute une famille.

Note méthodologique

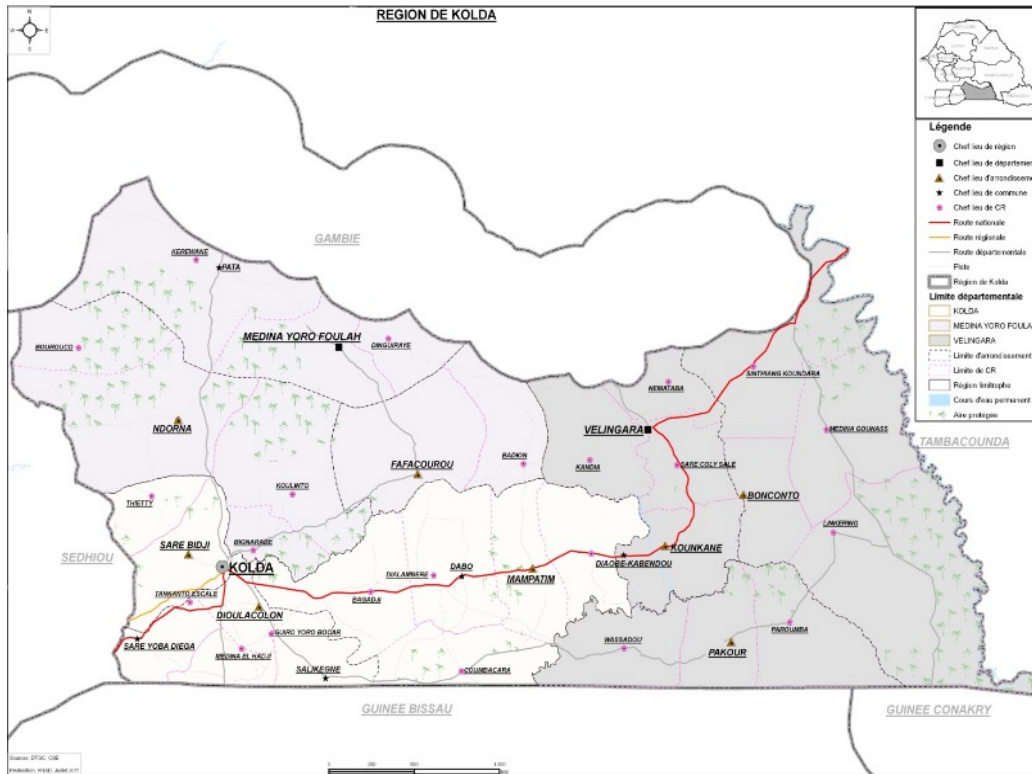
Cet article s'appuie sur les résultats d'une recherche doctorale sur les mobilisations familiales et individuelles pour la réalisation de projets d'émigration de la Casamance vers l'Europe. Ce travail combine différentes techniques de collecte de données de nature essentiellement qualitative : récits de vie, récits de vie croisés, entretiens semi-directifs et observation directe. Les enquêtes ont été réalisées dans la durée entre 2013 et 2017 en Casamance—une grande région du sud du Sénégal—auprès de trente migrants, de trente

familles et divers acteurs (capitaines de pirogues, promoteurs intermédiaires de voyages, marabouts et pêcheurs). Nous sommes rentrés en contact avec nos enquêtés par le biais du carnet d'adresses à disposition avec lequel nous avions déjà travaillé dans le cadre de la préparation de notre mémoire de Master 2. Nous avons repris ainsi contact avec nos enquêtes afin de pouvoir avoir accès aux familles vivant dans la région de Ziguinchor. D'autres personnes-ressources ont été localisées grâce à notre réseau de connaissances personnelles. La stratégie d'approche des personnes-ressources s'est effectuée par effet boule de neige. Dès le début de notre recherche, une approche basée essentiellement sur le discours et la description dense (Geertz 1998) des pratiques paraissait plus appropriée concernant notre objet d'étude. Notre approche se focalise davantage sur le recueil biographique afin de reconstituer des historiques de familles (Delcroix & Bertaux 2000). Étant donné que nous étions basés en France plus particulièrement à Strasbourg, nous avons planifié nos enquêtes de terrain au Sénégal plus particulièrement en Casamance en faisant un voyage chaque année d'environ deux mois pour effectuer nos entretiens et mener nos observations de terrain. Nous avons également effectué des entretiens via Skype avec quelques membres de la famille en présence de notre directrice de thèse depuis Strasbourg. Pour ainsi dire, nous avons continué à mener des entretiens avec cette famille et les autres une fois de retour à Strasbourg. Cela montre que nous avons gardé le contact et continué à faire du suivi dans la durée avec la famille une fois de retour à Strasbourg. La famille Diamanka dont nous présentons l'étude de cas a été suivie dans la durée avec des entretiens répétés avec des membres de la famille répartis comme suit : j'ai d'abord interviewé Oumar, le migrant, puis le grand-père paternel, le père, la mère, la tante paternelle, deux oncles paternels, trois sœurs, et huit frères. Pour éviter tout biais, les entretiens ont été le plus souvent réalisés en peulh ou en wolof puis traduits en français (Ngom 2018).

Carte 1 : Carte de la Casamance. Source : Ngom 2017.



Carte 2 : Carte de la localisation de Saré Bidji. Source : ANSD 2013.



Remerciements

Je tiens à remercier Daniel Bertaux, Catherine Delcroix et Elise Pape dont les commentaires m’ont permis d’améliorer considérablement la qualité de cet article.

Notes

- 1 Mes enquêtes ont été réalisées entre 2013 et 2017 en Casamance, la grande région du sud du Sénégal, auprès de trente migrants et de leurs familles, ainsi qu’auprès de divers acteurs de l’émigration : capitaines de « pirogues », pêcheurs, promoteurs intermédiaires de voyages, marabouts...). Parmi ces trente familles dont l’un des membres a tenté le voyage vers l’Europe il n’y a eu que 7 cas de réussite, soit une moyenne d’une tentative sur quatre. Le présent article présente l’étude de cas approfondie de la famille Diamanka qui a financé les deux tentatives de l’un de ses membres, le jeune Oumar. Cette famille se compose du grand-père Al Hassane, de ses dix enfants et de leurs conjoints, et des 21 enfants de ces dix couples, dont Oumar.
- 2 Saré Bidji est une communauté rurale de la région de Kolda, en haute Casamance au sud du Sénégal. Elle s’étend sur une superficie de 325 km² et sa population est estimée, en 2013, à 16753 habitants. La communauté rurale de Saré Bidji est bordée à l’ouest par la communauté rurale de Diana Bah (région de Sédhiou), à l’est par les communautés rurales de Bignarabé et Ndorna, au nord par la communauté rurale de Thiéty et au sud par les communautés rurales de Tankanto Escale et Dioulacolon. La plupart des familles qui y vivent parviennent à assurer leur survie grâce à l’agriculture et l’élevage.

- 3 Dans un souci de respect de l’anonymat de nos enquêtés, l’ensemble des noms et prénoms que nous citons dans cet article sont des prénoms et noms d’emprunt.
- 4 Les pirogues sont des embarcations creusées à la hache dans le tronc d’un gigantesque baobab, de caicédrot ou de fromagers. Il s’agit, plus exactement, d’embarcations de fortune faites de bateaux à moteur qui sont normalement utilisées pour la pêche côtière et qui sont souvent en mauvais état. Ces pirogues sont des sortes de bateaux sans quille, peu stables, adéquats certes pour voguer sur un lac ou une rivière au cours paisible ; mais pas pour affronter la mer, sa houle, encore moins ses déferlantes, alors qu’il est surchargé. C’est sur ce type d’embarcations que se tentent les passages vers l’Europe par voie de mer.
- 5 Les îles de Djogué et de Carabane sont des villages de pêcheurs situés en Casamance.
- 6 Le prix d’un billet d’avion pour l’Europe varie en fonction de la ville de destination. Par exemple, un billet d’avion Dakar-Paris (aller simple) coûte environ 200.000FCFA (304€) ; pour un Dakar-Barcelone, c’est environ 180.000FCFA (274€) ; et pour un Dakar-Milan, environ 190.000FCFA (290€).
- 7 Les *ressources subjectives* sont « les énergies physiques, mentales et morales qu’un individu développe à un moment donné de son existence, ainsi que ses savoirs et savoir-faire qui lui permettent de mobiliser à bon escient ses énergies, voire celles de ses proches, pour répondre à ses besoins et réaliser ses projets » (Delcroix 2013).

Travaux cités

- ANSD. 2013. *Deuxième Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal*. Rapport définitif. <http://anads.ansd.sn/index.php/citations/3>
- Banque Mondiale. 2022. « Revenu national net ajusté par habitant » <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.ADJ.NNTY.PC.CD>
- Bertaux, Daniel. 2016. *Le récit de vie* (4ème édition.). Paris: Armand Colin
- De Haas, Hein. 2007. *Le mythe de l'invasion : Migration irrégulière d'Afrique de l'Ouest au Maghreb et en Union européenne*. IMI Research Report, University of Oxford. <https://www.migrationinstitute.org/publications/le-mythe-de-linvasion>
- Delcroix, Catherine, and David Bertaux. 2000. « Case histories of families and social processes » in *The turn to biographical method* edited by Prue Chamberlayne, Tom Wengraf and Joanna Bormat, 71-89. Londres & New York: Routledge.
- Delcroix, Catherine. 2013. *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité ?* Paris: Payot & Rivages, nouvelle édition revue et augmentée.
- Du Bellay, Joachim. 1558. *Les Regrets*. Paris, Frédéric Morel l'Ancien.
- Feldman, Nehara, Stéphanie Lima, and Sadrine Mesplé-Somps. 2020. « Processus migratoires et dynamiques sociales et politiques dans la région de Kayes au Mali : un nouveau regard pour de nouvelles tendances » *Dialogue* 58: 1-18. <https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010080763>
- Fontanari, Elena. 2019. *Lives in Transit. An Ethnographic Study of Refugees Subjectivity across European Borders*. New York: Routledge.
- Gueye, Doudou Dièye. 2003. *Migrants sahéliens : pacte migratoire et mobilisations communautaires*. Thèse de doctorat de sociologie. Université de Versailles-Saint-Quentin en Yvelines.
- Gueye, Doudou Dièye. 2007. « Les mobilisations pour le départ migratoire » *Migrations Société* 109(1): 11-26. <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2007-1-page-11.htm>
- Geertz, Clifford. 1998. « La description dense : vers une théorie interprétative de la culture » *Enquête* 6: 73-109. <https://journals.openedition.org/enquete/1443>
- Journal Du Net. 2022. « Le classement des salaires par pays : 2019 » <https://www.journaldunet.com/business/salaire/classement/pays/revenus>
- Khachani, Mohamed. 2008. « La migration clandestine au Maroc » *CARIM Notes d'analyse et de synthèse, Série sur la migration irrégulière module démographique et économique* 50. https://cadmus.eui.eu/bitstream/handle/1814/10094/CARIM_AS&N_2008_50.pdf?sequence=1
- Lessault, David, and Chris Beauchemin. 2009. « Ni invasion, ni exode : Regards statistiques sur les migrations d'Afrique sub-saharienne » *Revue Européenne des Migrations internationales* 25(1): 163-194. <https://doi.org/10.4000/remi.4889>
- Marut, Jean-Claude. 2010. *Le conflit de Casamance. Ce que disent les armes*. Paris: Karthala
- Ngom, Abdoulaye. 2017. « Les tentatives d'émigration par la mer de jeunes Sénégalais de Casamance » *Revue des sciences sociales* 57: 152-159. <https://journals.openedition.org/revss/353>
- Ngom, Abdoulaye. 2018. « Les damnés de la mer : les candidats à la migration au départ de la Casamance » *Journal des anthropologues* 154-155(3-4): 285-304. <https://www.cairn.info/revue-journal-des-anthropologues-2018-3-page-285.htm>
- Ngom, Abdoulaye. 2019. *Mobilisations familiales et migrations intercontinentales. De la Casamance à l'Europe*. Paris: L'harmattan.
- Ngom, Abdoulaye. 2020. *Migration clandestine sénégalaise vers l'Europe : enjeux, déterminants et perspectives*. Paris: L'harmattan.
- Ngom, Abdoulaye. 2021. « The organization of trips in emigration by pirogue in Senegal » *African Review of Migration and Environment* 5(1-2): 28-48. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03366995>
- OIM. 2018. *Migration au Sénégal, Profil national 2018*, Résumé exécutif. https://publications.iom.int/system/files/pdf/mp_senegal_2018_fr.pdf
- Pian, Anaik. 2016. « D'une Europe à l'autre, une vie faite de frontières » *Migrations Société* 28, 164 : 135-150. <https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2016-2-page-135.htm>
- Thompson, Edward Palmer. 1963. *The Making of the English Working Class*. Londres: Penguin Books.
- Weber, Max. 1991 [1922]. « The Nature of Social Action » in W.G. Runciman (ed.) *Weber: Selections in Translation*, translated by Eric Matthews. Cambridge: Cambridge University Press. 7-33.